

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 10/12/2025 - 20053 - 2022 B 03509 - 921 141 701 - A.R.E GROUPE

25520053

Désignation de l'entreprise <u>A.R.E GROUPE</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>14 rue de la Poste 77440 CONGIS-SUR-THEROUANNE</u>																								
SIRET <table><tr><td>9</td><td>2</td><td>1</td><td>1</td><td>4</td><td>1</td><td>7</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>												9	2	1	1	4	1	7	0	1	0	0	1	8
9	2	1	1	4	1	7	0	1	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>5</td></tr></table>												1	2	1	5									
1	2																							
1	5																							
										Exercice N clos le														
										13/11/2024														
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net										
										1		2		3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilitisations corporelles *		028		030																			
	Immobilitisations financières * (1)		040	1 376	042				1 376															
	Total I (5)		044	1 376	048				1 376															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																		
		Marchandises *		060	11 984	062				11 984														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072	711	074				711															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	6 886	086				6 886															
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	19 581	098				19 581															
	Total général (I + II)		110	20 957	112				20 957															
PASSIF										Exercice N		NET												
										1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				500															
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126																			
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132															
	Report à nouveau				134				5 532															
	Résultat de l'exercice				136				(313)															
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
	Total I				142				5 719															
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				1 597															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				3 344															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		461	)	172	616														
	Comptes courants d'associés				173				9 681															
	Autres dettes				175																			
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176				15 239																
Total général (I + II + III)				180				20 957																
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-5D

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.R.E GROUPENéant ☐**A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	57 149		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services *		217		218	1 653		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	58 802		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	44 000		
	Variation de stocks (marchandises) *					236	4 998		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	9 932		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	185	244	185	
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					254			
				dont amortissement du fonds de commerces		255			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	59 115		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(313)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(313)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	313		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
				JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350		
	Droit divers								
	Déduction exceptionnelle (Art 39 du décies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 du décies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 du décies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 du décies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 du décies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 du décies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 du décies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
Déficits	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	313

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A . R . E GROUPE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	1 376	482		484		486	1 376												
TOTAL		490	1 376	492		494		496	1 376												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : A . R . E GROUPE					Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations			Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter						
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			960	313					
Total des déficits restant à reporter			970	313					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin									325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS									326
N° du centre de gestion agréé									388
Montant de la TVA collectée									374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A.R.E. GROUPE.....										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2024.. et clos le:31./12./2024								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 2 1 1 4 1 7 0 1

Dénomination de l'entreprise

A.R.E GROUPE

Adresse (voie)

14 rue de la Poste

Code postal

77440

Ville

CONGIS-SUR-THEROUANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille ANTONIAN ROSHANTHAN Prénom(s) SHERIN PELCIDANom d'usage DEVADASAN % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 30Naissance: Date 16/05/1981 N° Département Commune JAFFNA - SRI LANKA Pays Adresse : N° 46 B Voie rue des CharmsCode Postal 77515 Commune FAREMOUTIERS Pays FranceTitre (2) M Nom de famille ANTONIAN ROSHANTHAN Prénom(s) PHILIP ROCHENom d'usage % de détention 70,00 Nb de parts ou actions 70Naissance: Date 17/05/1977 N° Département Commune JAFFNA - SRI LANKA Pays Adresse : N° 46 B Voie rue des CharmsCode Postal 77515 Commune FAREMOUTIERS Pays France

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 2 1 1 4 1 7 0 1

Dénomination de l'entreprise

A.R.E GROUPE

Adresse (voie)

14 rue de la Poste

Code postal

77440

Ville

CONGIS-SUR-THEROUANNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2025		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468		
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)										
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %										
1		2		3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b	
								imputé sur le déficit de l'exercice 7a		
Total										
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement										
		Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total										

*Certifié conforme à l'original par le
gérant, le 03/11/2025
P. H.*

A.R.E GROUPE

Société par actions simplifiée
Au capital de 500,00€, RCS de Meaux 921 141 701

Adresse de siège social :
14 rue de la Poste, 77440 Congis-sur-Thérouanne

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19/06/2025

LE 19/06/2025
A 16 HEURES

Les associés de la société par actions simplifiée LA, au capital de 500 Euros, divisés en 100 actions de valeur nominale de 5 Euros se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Monsieur PERAMPALAM Mathyvathanan, porteur de 70 Actions

Madame SIVAGNANAM Vinothini, porteuse de 30 Actions

Soit au total de 100 ACTIONS représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer et elle est déclarée régulièrement constituée. Elle est présidée par Monsieur PERAMPALAM Mathyvathanan, en sa qualité de Président.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur :

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice.

Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées a été communiqué aux associés ou tenus à leur disposition au siège social conformément à la loi et dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

- La situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2024** ;
- Les conventions concernées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et L.223-19 du Nouveau Code de Commerce.

Puis, Monsieur le Président donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion après avoir rappelé le but de cette AGO et ouvre les débats. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour en AGO :

Après échange de vues, personne ne demandant plus parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés déclare que la présence de la totalité des associés entraîne de validité des délibérations. Elle donne acte de ce que les dispositions légales concernant la communication des comptes sociaux et des documents prévus à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont bien été observées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture des rapports de la gérance, approuve lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes de **l'exercice 2024** tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un déficit comptable de - **313 Euros** qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au compte « report à nouveau » pour.....:..... -313 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions de l'ancien article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, L. 223-19 du nouveau Code de Commerce déclare avoir été informée de l'inexistence de conventions durant cet **exercice 2024**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés donne quitus de sa gestion au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2024** à Monsieur **PERAMPALAM Mathyvathanan**, Président de la société **ARE GROUPE SAS**. Elle prend acte également que président n'a perçu AUCUNE rémunération, pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président déclare la séance levée à dix-sept heures trente (17H30).

Et de tout ce que ci-dessus, le présent procès-verbal a été dressé et, après lecture, signé par les associés présents ou représentés. Mandat est donné au gérant ou à un mandataire de son choix, pour faire les démarches nécessaires auprès du **RCS de MEAUX**.

Monsieur PERAMPALAM Mathyvathanan
Actionnaire – Président



Madame SIVAGNANAM Vinothini
Actionnaire

Greffes du tribunal de commerce
56 R ARISTIDE BRIAND
77100 MEAUX

N° de gestion : 2022B03509 | Relance 2 DCA /
2024


MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX
Parquet du procureur de la république

LA POSTE

A.R.E GROUPE
14 R DE LA POSTE
77440 CONGIS SUR THEROUANNE



Meaux, le 14/10/2025

Exercices clos les : 31/12/2024

Madame, Monsieur,

Votre société est soumise à l'obligation de déposer ses comptes annuels au greffe du tribunal de commerce, par application des articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce.

Il apparaît que vous n'avez pas, à ce jour, satisfait à cette obligation pour le (les) exercice(s) clos aux dates suivantes : 31/12/2024

En conséquence, vous voudrez bien **procéder à ce(s) dépôt(s) dans les quinze jours** à compter de la date de réception de ce courrier auprès du greffe du tribunal de commerce en y déposant les pièces suivantes signées et certifiées conformes :

- 1 exemplaire des comptes annuels (bilan actif, bilan passif, compte de résultat et annexes)
- 1 exemplaire de la résolution d'affectation votée (extrait-procès-verbal-d'assemblée)
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)
- le coût du dépôt, soit 47,09 euros TTC (par exercice déposé)

Pour cela merci de vous connecter sur le site du guichet unique de l'INPI : <http://www.inpi.fr/acces-au-guichet-unique>

- Une fois connecté, cliquer sur "déposer une formalité de modification d'entreprise"
- Dans la case "dépôt de comptes annuels" renseigner le numéro SIREN et cliquer sur l'entreprise avant de cliquer sur "déposer des comptes annuels"
- Une nouvelle fois cliquer sur "déposer des comptes annuels" à gauche de l'écran avant de cliquer sur **procédure alternative** pour accéder à Infogreffe

Faute de régularisation de votre situation, vous vous exposez à des poursuites pénales, dans le cadre des dispositions de l'article R.247-3 du code de commerce.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le procureur de la République,
M. Jean-Baptiste BLADIER

